

Document N° 3.7
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Septembre 2005

C N A V P L

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales

1. Projections dans le cadre du scénario macroéconomique de taux de chômage à 4,5% à partir de 2015 et d'impact de la réforme de 2003 de +400 000 actifs en 2050

Les effectifs de cotisants et la masse des cotisations

Les effectifs de cotisants de la CNAVPL sont supposés représenter une part constante de l'emploi total sur toute la période de projection. En conséquence, ils progresseraient jusqu'en 2015 (+0,7 % en moyenne annuelle entre 2005 et 2015), puis diminueraient lentement jusqu'en 2050 (-0,2 % en moyenne annuelle à partir de 2016).

Pour l'année 2004, la CNAVPL a tenu compte de la très forte progression de ses effectifs cotisants. Cette augmentation s'explique notamment par la suppression, consécutive à la réforme, des exonérations de cotisations de début de carrière¹ et des seuils d'affiliation², ainsi que par l'évolution particulière de la Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse (CIPAV). Cette section, à laquelle est affilié obligatoirement tout professionnel non salarié qui ne relève pas des autres groupes de professions indépendantes (artisans, industriels, commerçants et agriculteurs) ou des autres sections professionnelles de la CNAVPL, a en effet connu une très forte progression de ses effectifs en 2004.

Par rapport aux projections établies en 2001, les effectifs de cotisants en 2004 sont de ce fait supérieurs d'environ 35 000. Cet écart est relativement stable ensuite, se traduisant par des

¹ Avant la réforme, l'ensemble des sections pouvaient accorder aux professionnels libéraux débutants des exonérations de cotisations au cours de leur première année d'exercice. Ceux-ci étaient alors comptabilisés comme affiliés mais non comme cotisants.

² Dans le précédent système, certaines professions de la CIPAV et la CAVAMAC (Caisse d'Allocation Vieillesse des Agents Généraux) conditionnaient l'affiliation des professionnels à un montant fixé des revenus de l'activité libérale. Désormais, l'affiliation se fait quelque soit le montant des revenus de l'activité libérale (principe de l'affiliation au 1^{er} euro).

évolutions très proches entre les deux exercices de projection (le retournement de tendance intervenait toutefois dès 2010 dans les précédentes projections).

Le plus grand dynamisme des effectifs cotisants en début de période ne se traduit pas cependant par une masse de cotisations plus élevée. La masse des cotisations est même inférieure en début de période à celle qui avait été projetée en 2001. En effet, la diminution de la part forfaitaire propre à chaque section professionnelle s'est traduite en 2003 par une baisse des cotisations sociales de la CNAVPL. De plus, une diminution de la cotisation moyenne a été constatée en 2004, dont une partie s'explique par la réforme des retraites (abandon de la part forfaitaire de la cotisation et instauration d'une cotisation proportionnelle déterminée en pourcentage des revenus professionnels non salariés) et par l'augmentation des effectifs de la CIPAV, lesquels versent un montant moyen de cotisation faible.

La masse des cotisations serait cependant plus dynamique selon les nouvelles projections, en raison d'une croissance du salaire moyen par tête plus rapide (+1,8% par an, soit 0,2 point de plus que dans les projections de 2001). De ce fait, la masse des cotisations rejoindrait en 2015 son niveau projeté en 2001 puis le dépasserait ; elle progresserait ensuite au rythme moyen de 1,6% par an jusqu'à la fin de la période de projection, pour atteindre 2 475 millions d'euros en 2050.

Les effectifs de retraités et la masse des pensions

Les conséquences de la réforme de 2003 sur les comportements d'activité des assurés à la CNAVPL sont très difficiles aujourd'hui à anticiper. Comme pour les autres régimes concernés par la réforme, plusieurs dispositions visent à inciter les personnes à repousser leur âge de liquidation. Mais la possibilité, désormais ouverte aux assurés de la CNAVPL, de liquider leurs droits à la retraite sans pénalités financières dès l'âge de 60 ans (et non plus à 65 ans) devrait conduire à des effets opposés. En projection, il a été fait l'hypothèse que ces différents effets se compensaient et que la réforme de 2003 n'avait pas d'impact sur les âges de départ à la retraite des assurés de la CNAVPL.

Sous l'effet de l'arrivée à la retraite de générations nombreuses d'assurés à la CNAVPL, le rythme de progression des effectifs de retraités de droit direct serait très soutenu jusque vers 2020 puis se réduirait jusqu'à la fin de la période de projection. Par rapport aux hypothèses retenues en 2001, compte tenu notamment d'un surcroît de cotisants, les effectifs de retraités de droit direct progresseraient un peu plus vite sur toute la période de projection. Ils seraient multipliés par 4 entre 2003 et 2050.

Le profil de croissance de la masse des pensions servies par la CNAVPL suit celui des effectifs de retraités, plus dynamique en début de projection. L'augmentation de la masse des pensions serait toutefois moins marquée que celle des effectifs de retraités du fait de la baisse projetée de la pension moyenne. L'évolution à la baisse de la pension moyenne est à relier à l'hypothèse faite par le régime d'un rendement technique décroissant correspondant à une indexation de la valeur d'achat du point sur les salaires et de la valeur de service sur les prix. Elle s'expliquerait en outre par l'arrivée à la retraite de personnes qui ont validé à la CNAVPL de courtes durées d'assurance, plus faibles en moyenne que celles observées par le passé (environ 15 ans pour le flux contre 20 ans pour le stock de retraités en début de période). L'augmentation du nombre de polypensionnés et l'afflux de certaines professions cotisant à la CIPAV, entre autres, expliqueraient l'évolution à la baisse de la durée

d'assurance à la CNAVPL. Ces projections reposent sur l'hypothèse d'une neutralité de la réforme sur le montant de la pension moyenne, faute de pouvoir en estimer plus précisément les effets³. Compte tenu de la croissance soutenue des effectifs de retraités, la masse des pensions passerait de 600 millions d'euros environ en 2003 à près de 2 milliards d'euros en 2050.

Au total, par rapport à l'exercice de projection de 2001, la masse des pensions évoluerait de façon assez similaire (un peu plus lentement en début de période de projection, un peu plus rapidement en fin de période).

Le solde technique et le solde élargi

Le solde technique de la CNAVPL serait positif sur l'ensemble de la période de projection. Il serait stable aux alentours de 450 million d'euros sur les premières années de projection puis décroîtrait pour atteindre un point bas aux alentours de 2030 (environ 200 millions d'euros) ; il progresserait assez fortement en fin de période de projection pour atteindre un peu plus de 500 millions d'euros en 2050.

Ces évolutions s'expliqueraient par le ralentissement, sur la période de projection, du rythme de croissance annuelle de la masse des pensions, lequel, vers 2030, deviendrait inférieur à celui de la masse des cotisations, très stable à partir de 2015 aux alentours de 1,5-1,6%.

Les soldes techniques projetés dans le cadre des exercices 2001 et 2005 ont des profils d'évolution identiques.

On notera toutefois qu'en début de période, le solde technique est assez nettement inférieur à celui qui avait été prévu en 2001, sous les effets de la baisse des cotisations forfaitaires constatées lors de l'exercice 2003 et de la réforme de 2003. A partir de 2011, il deviendrait supérieur, en raison notamment de la plus forte croissance de la masse des cotisations que celle prévue en 2001, mais, à l'horizon 2040, les soldes techniques projetés dans le cadre des deux exercices se rejoindraient.

Le solde élargi de la CNAVPL est obtenu à partir du solde technique en retranchant les dépenses de gestion et d'action sociale (environ 40 millions d'euros en 2050) et les transferts de compensation versés par le régime. Compte tenu de la dégradation du rapport démographique, le montant des transferts de compensation serait divisé par deux environ sur l'ensemble de la période de projection. Toutefois avec plus de 170 millions d'euros versés en 2050, le régime de la CNAVPL continuerait d'être l'un des principaux contributeurs de la compensation. Les transferts de compensation contribueraient à limiter les excédents du régime à quelques dizaines de millions d'euros chaque année sur la première moitié de la période de projection. Des besoins de financement, limités, apparaîtraient même aux alentours de 2030. En fin de période de projection, le régime serait à nouveau excédentaire, jusqu'à atteindre + 300 millions d'euros en 2050.

³ Les assurés qui liquident leurs droits avant 65 ans avec une durée d'assurance tous régimes suffisante ne se voient plus appliquer de pénalités financières ; *a contrario*, ceux qui liquident leurs droits avec des durées d'assurance insuffisantes voient leurs pensions diminuer en l'absence de recul de l'âge de départ à la retraite.

2. Variantes d'impact de la réforme de 2003 sur les comportements d'activité

Compte tenu des incertitudes, deux variantes des effets de la réforme sur les comportements d'activité ont été étudiées. Pour la CNAVPL, il s'agit en fait de variantes d'ordre macroéconomique dans la mesure où elles ont un impact différencié sur la population active et donc l'emploi, mais, comme dans l'hypothèse centrale, la réforme est supposée ne pas modifier l'âge moyen de départ à la retraite à la CNAVPL. En conséquence, les effets de ces variantes pour la CNAVPL seraient relativement limités.

Dans l'hypothèse où la réforme de 2003 se traduit par un surcroît de population active d'environ 800 000 personnes en 2050, l'excédent technique de la CNAVPL serait d'environ 530 millions d'euros, un montant supérieur d'environ 15 millions d'euros (+3%) à celui calculé sous l'hypothèse centrale de comportement. Par rapport au scénario central, la masse des cotisations augmenterait de 40 millions d'euros en 2050 (+1,6%) suite à l'augmentation des effectifs de cotisants sous l'hypothèse de stabilité de la part des effectifs du régime dans l'emploi total. Cet effet serait toutefois partiellement compensé par le surcroît de prestations (+25 millions d'euros en 2050) occasionné par la légère hausse des effectifs de retraités en 2050 (+7500) due à celle des effectifs de cotisants au cours des décennies précédentes..

A l'inverse, dans l'hypothèse où la réforme de 2003 ne modifierait pas les comportements d'activité, le solde technique serait inférieur de 12 millions d'euros en 2050 à celui de l'hypothèse centrale. Le moindre dynamisme des effectifs de cotisants (-7 500 environ à partir de 2020) aurait un effet à la baisse sur la masse des cotisations en 2050 (-38 millions d'euros) et dans une moindre mesure sur la masse des prestations (-26 millions d'euros en 2050).

CNAVPL

Projections à long terme du régime de retraite

Scénario macroéconomique - Taux de chômage de 4,5% à partir de 2015
- Impact de la réforme de 2003 : + 400 000 actifs en 2050

Indexation sur les prix
Rendement technique décroissant

Effectifs en moyenne annuelle et montants sur l'année (stock)

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de pensionnés de droit direct	125 499	137 124	204 297	274 022	346 237	459 205	517 295	548 255
Nombre de pensionnés de droit dérivé	34 383	36 809	38 161	41 891	46 674	59 844	74 058	84 550
Pension moyenne de droit direct (euros)	3 841	3 799	3 544	3 393	3 338	3 307	3 292	3 282
Pension moyenne de droit dérivé (euros)	2 343	2 313	2 265	2 174	2 097	1 987	1 921	1 884
Total des pensions (Meuros)	563	606	811	1 021	1 254	1 637	1 845	1 959
Nombre de cotisants	444 020	466 913	525 083	541 546	536 676	522 857	511 442	497 276
Total des cotisations (Meuros)	1 039	982	1 277	1 444	1 564	1 822	2 130	2 475
Rapport démographique corrigé *	3,11	3,00	2,35	1,84	1,45	1,07	0,92	0,84
Solde technique** (Meuros)	477	376	466	423	311	184	285	516
en % des dépenses	84,7%	62,1%	57,5%	41,4%	24,8%	11,2%	15,4%	26,4%
en % des cotisations	45,9%	38,3%	36,5%	29,3%	19,9%	10,1%	13,4%	20,9%
en % du PIB	0,03%	0,02%	0,03%	0,02%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%

*) Rapport démographique corrigé = nombre de cotisants / (nombre de droits directs + 50% nombre de droits dérivés)

**) Solde technique = Total des cotisations - Total des pensions

Meuros = millions d'euros

Variations cumulées depuis 2003 en %

Variations en euros constants pour les données financières

	de 2003 à 2010	de 2003 à 2015	de 2003 à 2020	de 2003 à 2030	de 2003 à 2040	de 2003 à 2050
Nombre de pensionnés de droit direct	49,0%	99,8%	152,5%	234,9%	277,2%	299,8%
Nombre de pensionnés de droit dérivé	3,7%	13,8%	26,8%	62,6%	101,2%	129,7%
Pension moyenne de droit direct	-6,7%	-10,7%	-12,1%	-13,0%	-13,4%	-13,6%
Pension moyenne de droit dérivé	-2,1%	-6,0%	-9,3%	-14,1%	-17,0%	-18,6%
Total des pensions	33,7%	68,4%	106,8%	170,1%	204,4%	223,2%
Nombre de cotisants	12,5%	16,0%	14,9%	12,0%	9,5%	6,5%
Total des cotisations	30,0%	47,0%	59,2%	85,4%	116,8%	152,0%

Variations annuelles moyennes en %

Variations en euros constants pour les données financières

	de 2003 à 2010	de 2010 à 2015	de 2015 à 2020	de 2020 à 2030	de 2030 à 2040	de 2040 à 2050
Nombre de pensionnés de droit direct	5,9%	6,0%	4,8%	2,9%	1,2%	0,6%
Nombre de pensionnés de droit dérivé	0,5%	1,9%	2,2%	2,5%	2,2%	1,3%
Pension moyenne de droit direct	-1,0%	-0,9%	-0,3%	-0,1%	0,0%	0,0%
Pension moyenne de droit dérivé	-0,3%	-0,8%	-0,7%	-0,5%	-0,3%	-0,2%
Total des pensions	4,2%	4,7%	4,2%	2,7%	1,2%	0,6%
Nombre de cotisants	1,7%	0,6%	-0,2%	-0,3%	-0,2%	-0,3%
Total des cotisations	3,8%	2,5%	1,6%	1,5%	1,6%	1,5%

Variations annuelles moyennes en millions d'euros 2003

	de 2003 à 2010	de 2010 à 2015	de 2015 à 2020	de 2020 à 2030	de 2030 à 2040	de 2040 à 2050
Total des pensions	29	42	47	38	21	11
Total des cotisations	42	33	24	26	31	35
Solde technique	13	-9	-22	-13	10	23

CNAVPL

Réforme de 2003 et comportement d'activité : résultats de variantes Scénario macroéconomique avec taux de chômage de 4,5% à partir de 2015

Effectifs en moyenne annuelle et montants sur l'année (stock)

Indexation sur les prix

Scénario dans l'hypothèse où la réforme de 2003 accroît la population active de + 400 000 en 2050

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de pensionnés de droit direct	125 499	137 124	204 297	274 022	346 237	459 205	517 295	548 255
Pension moyenne de droit direct (euros)	3 841	3 799	3 544	3 393	3 338	3 307	3 292	3 282
Total des pensions (Meuros)	563	606	811	1 021	1 254	1 637	1 845	1 959
Nombre de cotisants	444 020	466 913	525 083	541 546	536 676	522 857	511 442	497 276
Total des cotisations (Meuros)	1 039	982	1 277	1 444	1 564	1 822	2 130	2 475
Rapport démographique corrigé *	3,11	3,00	2,35	1,84	1,45	1,07	0,92	0,84
Solde technique** (Meuros)	477	376	466	423	311	184	285	516
en % du PIB	0,03%	0,02%	0,03%	0,02%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%

Scénario dans l'hypothèse où la réforme de 2003 accroît la population active de + 800 000 en 2050

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de pensionnés de droit direct	125 499	137 124	204 277	273 966	346 167	459 719	520 419	555 715
Pension moyenne de droit direct (euros)	3 841	3 799	3 544	3 393	3 338	3 307	3 292	3 282
Total des pensions (Meuros)	563	606	810	1 021	1 253	1 639	1 856	1 984
Nombre de cotisants	444 020	466 913	527 422	547 062	544 318	530 825	518 726	505 277
Total des cotisations (Meuros)	1 039	982	1 282	1 458	1 586	1 849	2 160	2 515
Rapport démographique corrigé *	3,11	3,00	2,36	1,85	1,47	1,08	0,93	0,84
Solde technique** (Meuros)	477	376	472	438	333	210	304	531
en % du PIB	0,03%	0,02%	0,03%	0,02%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%

Scénario dans l'hypothèse où la réforme de 2003 ne modifie pas les comportements d'activité (prise en compte uniquement des départs anticipés pour carrière longue)

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de pensionnés de droit direct	125 499	137 124	204 313	274 080	346 312	458 729	514 167	540 506
Pension moyenne de droit direct (euros)	3 841	3 799	3 544	3 393	3 338	3 307	3 292	3 283
Total des pensions (Meuros)	563	606	811	1 021	1 254	1 636	1 835	1 933
Nombre de cotisants	444 020	466 913	522 507	535 894	529 363	514 146	503 142	489 682
Total des cotisations (Meuros)	1 039	982	1 270	1 429	1 543	1 791	2 095	2 437
Rapport démographique corrigé *	3,11	3,00	2,34	1,82	1,43	1,05	0,91	0,84
Solde technique** (Meuros)	477	376	460	408	289	155	261	504
en % du PIB	0,03%	0,02%	0,02%	0,02%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%

*) Rapport démographique corrigé = nombre de cotisants / (nombre de droits directs + 50% nombre de droits dérivés)

**) Solde technique = Total des cotisations - Total des pensions

Meuros = millions d'euros